

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 8 mai 2017 à compter de 19 h à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis:

Madame la mairesse suppléante	Mélanie Bondu
Mesdames les conseillères	Josée Gougeon Liliane Viens Deschatelets
Messieurs les conseillers	Normand Racicot Henri Grenier Alide Doucet
Était absente :	Lyz Beaulieu (mairesse)

La directrice générale, Nicole Perron, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante ouvre la séance à 19 h 00.

2017-05-6521 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 avril 2017
- 4. TRÉSORIE**
 - 4.1. Compte à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois d'avril 2017
 - 4.2. Présentation des rapports financiers pour l'année 2016
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES**
 - 5.1. Festival interculturel – Lac-des-Iles, Lac-du-Cerf et Notre-Dame-de-Pontmain
 - 5.2. Résolution d'appui – Station piscicole de Lac-des-Écorces
 - 5.3. Résolution d'appui – Dossier du bois d'œuvre : Obtention des garanties des prêts
 - 5.4. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 - 5.5. Programmation 2017 – TECQ 2014-2018
 - 5.6. Soumission pour la galerie arrière au bureau municipal
 - 5.7. Soumission pour la rampe d'accès à la Bibliothèque municipale
 - 5.8. Processus d'embauche au poste de directrice générale
 - 5.9. Processus d'embauche au poste d'un(e) préposé(e) en aménagement paysager
 - 5.10. Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- 5.11. La Route à craquer
- 5.12. Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1. Collecte additionnelle de bacs noirs 2017
 - 6.2. Point d'information – Subvention – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- 7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1. Autorisation pour l'achat de produits pétroliers
 - 7.2. Lampadaire (Hydro Québec) – Chemin Duciaume
- 8. LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**
- 9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 9.1. Dérogation mineure – DRL 170082
 - 9.2. Formation – modifications au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22)
 - 9.3. Colloque québécois sur l'avenir des mini et micro habitations
 - 9.4. Modification de la résolution 2017-04-6516 – Nomination des membres du CCU
- 10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. RÉGIES ET COMITÉS**
- 12. CORRESPONDANCES**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 13.1. Suivi de l'assemblée régulière du 10 avril 2017
- 14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

2017-05-6522 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 10 avril 2017.

ADOPTÉE

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante modifie la séance à 19h02 et le conseil appuie à l'unanimité de présenter le point 4.2.

ADOPTÉE

2017-05-6523 PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE Monsieur Stéphane Dumoulin, CPA de la firme Rochon Dumoulin Comptables Professionnels Agréés S.E.N.C.R.L., Société de comptables professionnels agréés, a procédé à la présentation du rapport financier consolidé pour l'année 2016;

ATTENDU QU'une période de questions a été allouée aux citoyens présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par le conseiller Normand Racicot et résolu à l'unanimité

d'accepter les états financiers de la municipalité pour l'année 2016 tel que présenté par Monsieur Stéphane Dumoulin, CPA auditeur, CA de la firme Rochon Dumoulin Comptables Professionnels Agréés S.E.N.C.R.L. Sociétés de comptables agréés et de soumettre ledit rapport au Ministère des Affaires Municipales des Régions et de l'occupation du Territoire.

ADOPTÉE

REPRISE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante reprend l'ordre du jour de la séance à 20 h 12 et le conseil appuie à l'unanimité la reprise de la séance.

ADOPTÉE

TRÉSORIE

2017-05-6524 ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2017 pour les montants suivants :

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

Adoption des comptes à payer, de l'état des revenus et des dépenses du mois d'avril 2017.

Total : Chèques à être émis	15 826,06 \$	C1700062 à C1700077
Total : Déboursés et frais fixes	21 351,51 \$	L1700033, L1700037, L1700042 à L1700052
Total : Chèques/dépôt direct	26 666.23 \$	
Total : Paiements pré autorisés	7 383,42 \$	P1700058, P1700087 à P1700116
Total : Salaires	32 586,56 \$	
Dépôts	88 961,12 \$	
Intérêts	138,51 \$	
Solde précédent	835 324,83 \$	
Solde prévisionnel	820 610,68 \$	

Je, Nicole Perron, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer ces dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2017-05-6525 FESTIVAL INTERCULTUREL – LAC-DES-ILES, LAC-DU-CERF ET NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

ATTENDU QUE la municipalité participera au festival interculturel de la Lièvre en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par le conseiller Alide Doucet et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à émettre un chèque au montant de 1 000 \$ à l'organisme à titre de contribution pour les activités qui auront lieu les 19, 20 et 21 mai 2017.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-702-90-010-00

ADOPTÉE

2017-05-6526 RÉSOLUTION D'APPUI – STATION PISCICOLE DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU l'argumentaire indépendant, réalisé en avril 2017, démontrant la nécessité de conserver la station piscicole de Lac-des-Écorces pour la préservation des populations citoyennes du Québec;

ATTENDU QUE la station piscicole de Lac-des-Écorces emploie sept (7) personnes;

ATTENDU QUE des travaux de près de 2 millions de dollars pour l'entretien et l'amélioration de la station ont été réalisés en 2008-2009;

ATTENDU QUE l'intention du ministère, en 2011, de remettre la station piscicole de Lac-des-Écorces à la municipalité de Lac-des-Écorces pour qu'elle l'exploite à titre privé;

ATTENDU QUE l'étude produite par Zins Beuchesne et associés, commandée par la municipalité de Lac-des-Écorces et réalisée avec la collaboration du directeur général des pépinières et des stations piscicoles du Québec;

ATTENDU QUE l'augmentation de la capacité de la station de Lac-des-Écorces pour répondre aux besoins de la production gouvernementale est moins coûteuse que Baldwin-Coaticook tant au niveau de la construction que de l'opération;

ATTENDU QUE le dépôt du budget le 28 mars 2017 qui démontre l'intention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de transférer la production de la station piscicole de Lac-des-Écorces à la station de Baldwin-Coaticook;

ATTENTU QUE la région des Laurentides est la région du Québec où la pêche sportive a les plus grandes retombées économiques;

Il est proposé par le conseiller Normand Racicot, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qu'une présentation soit faite à la MRC d'Antoine-Labelle relativement aux analyses ayant mené à la décision de la fermeture de la station piscicole de Lac-des-

Écorces et d'établir, en collaboration avec la MRC d'Antoine Labelle, le plan d'avenir du site de la station piscicole de Lac-des-Écorces.

ADOPTÉE

2017-05-6527 **RÉSOLUTION D'APPUI – DOSSIER DU BOIS D'ŒUVRE :
OBTENTION DES GARANTIES DES PRÊTS**

ATTENDU QUE le département américain du commerce a annoncé l'imposition de droits douaniers sur le bois d'œuvre;

ATTENDU l'importance de l'industrie forestière pour la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle génère près de 1 000 emplois directs et 3 000 emplois indirects;

ATTENDU QUE les entreprises forestières sur le territoire de la MRC sont constituées majoritairement d'entreprise de sciages, de déroulage et de panneaux, dont le bois d'œuvre est le premier marché;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle tente toujours de se relever de la crise forestière de 2006 qui a eu des impacts considérables sur les citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a demandé au gouvernement fédéral que ce dernier accorde des garanties de prêts aux industries forestières;

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'appuyer le gouvernement provincial dans ses mesures de soutien à l'industrie et dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin que ce dernier accorde des garanties de prêts à l'industrie forestière.

ADOPTÉE

2017-05-6528 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE
À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
(PAARRM) 2017-2018**

Il est proposé par le conseiller Alide Doucet, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM). Le coût total des travaux estimé pour la réfection du chemin H. Bondu est de 26 920.96 \$.

ADOPTÉE

2017-05-6529 **PROGRAMMATION 2017 – TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-05-6530 **SOUSSION POUR LA GALERIE ARRIÈRE AU BUREAU MUNICIPAL**

ATTENDU QUE des rénovations extérieures au bureau de l'Hôtel de Ville s'avèrent nécessaires et que le conseil a convenu que la galerie arrière et l'escalier arrière devront être remplacés incessamment;

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission au montant de 14 865.84 \$, plus les taxes, des Auvents de la Lièvre inc. pour effectuer le remplacement de la galerie arrière, de l'escalier et des garde-corps.

ADOPTÉE

2017-05-6531 **SOUSSION POUR LA RAMPE D'ACCÈS (GARDE-CORPS) À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE des rénovations extérieures à la Bibliothèque municipale s'avèrent nécessaires et que le conseil a convenu que la rampe d'accès (garde-corps) devait être remplacée incessamment;

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Normand Racicot et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission au montant de 7 170.90 \$, plus les taxes, des Auvents de la Lièvre inc. pour effectuer le remplacement de la rampe d'accès (garde-corps).

ADOPTÉE

2017-05-6532 PROCESSUS D'EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel de candidatures afin de combler le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE parmi les curriculum vitae déposés au bureau municipal, trois (3) candidats remplissaient parfaitement les exigences établies;

CONSIDÉRANT QUE Madame Johanne Laperrière compte plusieurs années d'expérience, sur des postes de direction dans le secteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE Madame Johanne Laperrière a excellé lors de l'entrevue et lors du test d'aptitude lié à l'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de procéder à la nomination de Madame Johanne Laperrière à titre de directrice générale et secrétaire trésorière pour la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, avec tous les droits et pouvoirs reliés au poste selon les lois en vigueur. Il est de plus résolu que ledit transfert de pouvoirs soit entériné lors de la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE

2017-05-6533 PROCESSUS D'EMBAUCHE AU POSTE D'UN PRÉPOSÉ EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER

ATTENDU QU'une offre d'emploi pour le poste d'un(e) préposé(e) à l'aménagement paysager a été affichée à l'interne selon la convention collective et que deux (2) candidates ont déposé leurs candidatures pour occuper ce poste d'une durée prévue de 4 mois, à raison d'environ 10 heures par semaine;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a retenu la candidate qui avait le plus d'ancienneté au sein de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Racicot, appuyé par le conseiller Alide Doucet et résolu à l'unanimité d'attribuer le poste à Madame Renée Bernèche à titre de préposée à l'aménagement paysager.

ADOPTÉE

2017-05-6534 **POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain entend déposer, avant le 26 mai 2017, une demande d'aide financière auprès du CLD d'Antoine-Labelle, dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE les objectifs visés par la municipalité sont de pouvoir sortir les gens de l'isolement, amener les gens à avoir de saines habitudes de vie et organiser des activités intergénérationnelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité de déposer la demande d'aide financière auprès du CLD d'Antoine-Labelle et d'autoriser Madame Mélanie Bondu à signer ladite demande, à titre de mairesse suppléante de la municipalité.

ADOPTÉE

2017-05-6535 **LA ROUTE À CROQUER**

CONSIDÉRANT que par la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain désire appuyer le projet « La Route à croquer » présenté par la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle, soutenu par Antoine-Labelle en forme et en santé;

CONSIDÉRANT que la municipalité joue un rôle actif auprès de ses citoyens. Planter un îlot d'arbres fruitiers sur notre terrain municipal est une occasion unique qui nous permettra de jouer un rôle dans la réduction de l'insécurité alimentaire par le biais du développement de l'agriculture de proximité. La plantation de ces arbres fruitiers est la porte d'entrée d'une sensibilisation à l'achat de denrées locales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité appuie l'ensemble du projet de la Route à croquer et s'engage à respecter les responsabilités qui lui seront incombées, soient : participer au choix des arbres, à l'installation des protections, à l'installation de l'affiche, à l'entretien de l'affiche et des arbres et à l'installation de protection hivernale.

ADOPTÉE

2017-05-6536 **MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE
CONJUGALE**

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité de proclamer Notre-Dame-de-Pontmain municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

2017-05-6537 COLLECTE ADDITIONNELLE DE BACS NOIRS 2017

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain avait décidé d'augmenter le nombre de collectes de bacs noirs durant la période estivale 2017, à deux (2) collectes par mois au lieu d'une (1) collecte par mois;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) offre à la municipalité d'ajouter une collecte supplémentaire de bacs noirs, le 17 juillet 2017;

ATTENDU QUE des frais additionnels devront être assumés par la municipalité et que le coût réel sera facturé pour cette collecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Racicot, appuyé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité de prendre la collecte supplémentaire de bacs noirs, le 17 juillet prochain.

ADOPTÉE

POINT D'INFORMATION

SUBVENTION – PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe que la

performance de notre municipalité, en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles et industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI) générées sur notre territoire, nous a valu en 2016 une subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Conformément aux normes et aux critères applicables, une somme de 4 064,11 \$ a été versée à la municipalité.

Continuons à travailler en favorisant le respect de la hiérarchie des 3RV-E : Réduire, Réemployer, Recycler, Valoriser et Éliminer.

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2017-05-6538 AUTORISATION POUR L'ACHAT DE PRODUITS PÉTROLIERS

ATTENDU QUE deux (2) sur trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'offre pour le produit pétrolier;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de chacune des soumissions reçues, celle de Location Louis-André Pelletier a été retenue;

Soumission pour « Produits pétroliers »				
Entreprises	#1	#2	Diesel - 25	Diesel - 40
Les Huiles H.L.H. Ltée	---	---	---	---
Location Louis- André Pelletier	.8544 \$.7681 \$	1.0392 \$	1.1197 \$
La coop fédérée (Sonic)	.8682 \$.7818 \$	1.0495 \$	1.1300 \$
			Transport compris	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alide Doucet, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité que l'entreprise proposée pour le produit pétrolier est Location Louis-André Pelletier et que le prix hors taxes est 1.0392 \$ le litre pour le diesel d'été et que le prix hors taxes est 1.1197 \$ le litre pour le diesel d'hiver, transport compris.

ADOPTÉE

2017-05-6539 LAMPADAIRE (HYDRO-QUÉBEC) SUR CHEMIN DUCIAUME

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'autoriser Robert Leclair, directeur de la voirie, d'adresser une demande de travaux touchant l'éclairage des voies publiques à Hydro-Québec pour l'installation d'un (1) lampadaire sur le chemin Duciaume.

ADOPTÉE

LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Matricule 7228 29 0996 – 93, chemin Constantineau (DRL 170082)

A) Superficie du terrain:

ATTENDU QUE le demandeur, propriétaire du matricule 7228 29 0996, situé sur le lot 5 959 395, faisant partie du cadastre officiel du Québec, présente une demande de dérogation mineure portant le numéro DRL170082 ;

ATTENDU QUE des documents écrits se trouvant dans les archives de chemin mentionnaient que le propriétaire du lot originaire en 1968 cédait à la municipalité du terrain afin de permettre la création d'un éventuel chemin;

ATTENDU QUE la municipalité a, à présent, besoin de cette portion de terrain afin de créer un bout de chemin et une virée de chemin ayant des dimensions conformes à la réglementation municipale en vigueur sur le chemin Constantineau;

ATTENDU QUE les articles 72 & 73 de la loi sur les compétences municipales permettent à la municipalité de reprendre cette portion de terrain en toute légalité;

ATTENDU QUE la municipalité a fait confirmer qu'il était correct de faire appliquer la procédure auprès de la firme d'arpenteur Barbe & Robidoux et auprès de la MMQ et que toute la procédure a été suivie avec exactitude;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite procéder à la régularisation de sa propriété afin de pouvoir éventuellement construire un bâtiment principal ou de vendre avec un droit de construire;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée avait un terrain de 3 947.45 mètres carrés avant la réforme cadastrale et que suite à celle-ci le terrain avait 4 050.5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'opération cadastrale effectuée par la municipalité, le terrain visé est passé de 4 050.5 mètres carrés à 3 636.9 mètres carrés, donc le terrain est à présent dérogatoire de 63.1 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a agi de bonne foi et demande de conserver son droit de construire un bâtiment principal dans le futur.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alide Doucet, appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation des membres du CCU à l'effet qu'un droit de construire un bâtiment principal est autorisé sur le terrain ayant une superficie de 3 636.9 mètres carrés.

B) Demande d'annulation des frais de demande de dérogation mineure:

ATTENDU QUE le demandeur, propriétaire du matricule 7228 29 0996, situé sur le lot 5 959 395, faisant partie du cadastre officiel du Québec, présente une demande de dérogation mineure portant le numéro DRL 170082 ;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure survient dû et suite à une opération cadastrale effectuée par la municipalité en vertu des articles 72 & 73 de la loi sur les compétences municipales afin de

permette à la municipalité de reprendre cette portion de terrain en toute légalité;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure n'aurait pas eu besoin d'être faite si la municipalité n'avait pas procédé à la reprise de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure appliquée par la municipalité a été faite en conformité avec la loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MMQ ainsi que l'arpenteur-géomètre Barbe & Robidoux se sont penchés sur le dossier et qu'ils ont approuvé la démarche de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alide Doucet, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'exempter le demandeur à payer le prix de la demande de dérogation mineure au montant de 300\$ compte tenu de la procédure appliquée par la municipalité dans ce dossier.

ADOPTÉE

2017-05-6541 **FORMATION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2,R.22)**

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Alide Doucet et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Stéphane Poirier, inspecteur en bâtiment, à s'inscrire à la formation 2017 sur les modifications au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22) qui se donnera à St-Jérôme le 10 mai 2017 au coût de 290 \$ plus taxes, pour les membres de COMBEQ.

ET QUE les frais inhérents rattachés à cette formation lui soient remboursés selon les documents présentés.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-610-00-454-00

ADOPTÉE

2017-05-6542 **COLLOQUE QUÉBÉCOIS SUR L'AVENIR DES MINI ET MICRO HABITATIONS**

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par le conseiller Normand Racicot et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Stéphane Poirier, inspecteur en bâtiment, à s'inscrire au Premier Colloque québécois sur l'avenir de la mini et micro habitations qui se tiendra à Sherbrooke le 16 juin 2017, au coût de 80\$ plus taxes;

ET QUE les frais inhérents rattachés à cette formation lui soient remboursés selon les documents présentés.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-610-00-454-00

ADOPTÉE

**2017-05-6543 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-04-6516 –
NOMINATION DES MEMBRES DU CCU**

ATTENDU QU'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a décidé de se désister du comité depuis sa nomination au mois d'avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité de retirer le nom de Monsieur Alide Doucet, conseiller (substitut) de la liste des membres du CCU.

ADOPTÉE

**INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
RÉGIE ET COMITÉS
CORRESPONDANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Suivi de l'assemblée régulière du 10 avril 2017.

Il y a eu période de questions à 20 h 40.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante lève la séance à 21 h.

(Signé) Mélanie Bondu _____
Mélanie Bondu
Mairesse suppléante

(Signé) Nicole Perron _____
Nicole Perron
Directrice générale, sec.-trés.